



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 5 novembre 2021 – N° 132/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri) - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) - Département des études statistiques de la recherche

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les entreprises.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés par les entreprises implantées sur le territoire français à la R&D. Cet objectif est complémentaire de celui des enquêtes R&D réalisées auprès des « administrations » (État, enseignement supérieur, institutions sans but lucratif) qui est de connaître les moyens (financiers et humains) consacrés par les « administrations » implantées sur le territoire français à la R&D. L'enquête R&D dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP) fait notamment partie de ces enquêtes R&D « administrations ».

L'enquête répond au règlement européen n°995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'enquête répond également à une demande d'informations émanant des principaux acteurs économiques sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France.

L'enquête est composée des trois questionnaires suivants : le questionnaire général, le questionnaire simplifié et le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D ». Les deux premiers questionnaires couvrent les cinq thèmes suivants : les dépenses intérieures de R&D (DIRD), les personnels employés aux activités de R&D (en équivalent temps plein (ETP) et en personnes physiques (PP)), les dépenses extérieures de R&D (DERD), les ressources externes effectives « directes » consacrées à la R&D (« ressources sur fonds publics » et « autres ressources »), les innovations issues de l'activité de R&D de l'entreprise. Le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D » est un questionnaire biennal qui permet de recueillir des informations plus détaillées sur les chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en personnes physiques (PP). Ces informations portent sur les six thèmes suivants : la nationalité, l'âge, le diplôme, la discipline de recherche, la situation précédente des « nouveaux » chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants), la nouvelle situation des chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) ayant quitté l'activité R&D de l'entreprise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr – cnis.fr

Le point de départ de la constitution de la base de sondage pour l'enquête de l'année A est la population post-collecte de l'enquête de l'année A-1. Cette population « historique » est ensuite enrichie par l'ajout d'unités légales susceptibles d'avoir mené pour la première fois une activité de R&D en interne durant l'année A. Ces « nouvelles » unités légales en termes de R&D sont issues de sources administratives (la base du Crédit d'impôt recherche (CIR), la base portant sur le dispositif des Jeunes entreprises innovantes (JEI), les entreprises créées *via* les incubateurs publics, les lauréats du concours i- Lab ou de l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS)).

La base de sondage est ensuite divisée en deux strates : une strate exhaustive et une strate non exhaustive. La strate exhaustive est composée des unités légales dont la dernière dépense intérieure de R&D connue est supérieure ou égale à 400 k€ et des « nouvelles » unités légales en termes de R&D.

Pour les cinq enquêtes qui ont eu lieu entre 2017 et 2021, la base de sondage était constituée en moyenne de 30 400 unités légales, et l'échantillon de 11 600 unités. Pour le questionnaire « chercheurs et ingénieurs R&D », en moyenne, un sous-échantillon de 6 700 unités légales était interrogé.

Le champ statistique couvert correspond à l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille (cf. le Manuel de Frascati (OCDE, 2015)).

L'enquête couvre la France entière (métropole + Dom)

La collecte est entièrement effectuée *via* un site Internet sécurisé.

Un comité de pilotage et un comité d'utilisateurs sont organisés au début de chaque année avant le lancement de la collecte de la nouvelle enquête. Le comité de pilotage permet notamment une concertation avec des entreprises volontaires répondant à l'enquête.

Les résultats agrégés issus de l'enquête sont diffusés sous plusieurs formes sur le site Internet du ministère : tableaux agrégés, publications (Note flash, Notes d'information, « L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France », Jaune budgétaire). Ils alimentent également les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE). Les données individuelles sont, par ailleurs, disponibles sur le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).